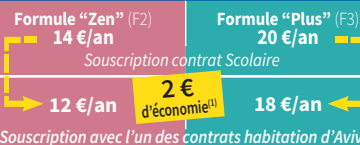


ANNÉE SCOLAIRE 2021/2022

PLAFOND DES GARANTIES



Individuelle Accident (y compris accident subi par votre enfant conducteur d'un 2 roues à moteur ≤125 cm3) **en complément des prestations éventuelles du régime de protection sociale et, le cas échéant, des prestations versées par une assurance complémentaire Santé et/ou Individuelle du conducteur.**

● Décès (au cours des compétitions sportives officielles : 3 100 €)	2 300 €	3 100 €
● Invalidité permanente partielle : (franchise relative de 10 %) : - taux d'invalidité permanente partielle (d'après barème) de 11 à 33 %, - taux d'invalidité permanente partielle (d'après barème) de 34 à 66 %, - taux d'invalidité permanente partielle (d'après barème) de 67 à 100 %.	Capital de référence	
	23 000 €	46 000 €
	46 000 €	92 000 €
	69 000 €	138 000 €
● Frais médicaux, chirurgicaux, d'hospitalisation et de transport	300 % de la base de remboursement	
● Frais pharmaceutiques	100 % de la base de remboursement	
● Forfait hospitalier	oui	oui
● Lit d'accompagnant (enfant jusqu'à 12 ans)	néant	25 €/nuit (10 nuits max.)
● Frais de soins ou de prothèse dentaire (par dent)	230 €	310 €
● Frais d'appareillage et de prothèse (sauf dentaire), par événement	230 €	310 €
● Poliomyélite, méningite cérébro-spinale	3 100 €	3 100 €
● Frais de recherche en montagne et de sauvetage en mer	1 600 €	3 100 €
● Frais de transport sur le trajet domicile-école et retour, pendant 60 jours maximum	8 €/jour	16 €/jour
● Bris de lunettes ou de lentilles de contact	160 €	230 €
● Bris des appareils auditifs (suite à un accident corporel garanti)	230 €	310 €
Garanties des objets		
● Bicyclette de votre enfant suite à une collision avec un tiers identifié, franchise absolue de 30 €		230 €
● Instrument de musique de votre enfant (yc prêté ou loué), franchise absolue de 30 €		800 €
● Fournitures scolaires, vêtements et effets personnels suite à agression ou collision, franchise absolue de 30 €	néant	230 €
● Fauteuil roulant		500 €
Responsabilité civile⁽²⁾ (à la suite de dommages causés à un tiers)		
● Dommages corporels	10 000 000 € par sinistre	6 750 000 € par sinistre
● Dommages matériels et immatériels consécutifs		
Stages en entreprise (rémunérés ou non)		
● Dommages causés aux matériels des entreprises		16 000 €
Recours suite à accident (pour les litiges excédant 230 €) Frais de procès		3 000 € par litige et par an
Assistance		Tél : 01 41 32 21 56
Aide pédagogique à domicile - À tout enfant scolarisé du cours préparatoire à la terminale, applicable à compter du 15 ^{ème} jour d'absence scolaire à la suite d'une maladie non chronique ou d'un accident de l'enfant, l'immobilisant à son domicile sans qu'il y ait reprise des cours		15h /semaine maximum jusqu'à la reprise des cours
Assistance au domicile		
● Accompagnement de l'enfant à la suite d'une agression	néant	1 semaine, 4 fois/jour max.
● Garde d'enfant à la suite d'un accident ou au retour d'hospitalisation (enfant jusqu'à 12 ans)	3 jours	3 jours
● Dépannage serrurerie à la suite d'une perte ou d'un vol de clés	néant	80 €
Assistance aux enfants (en cas de maladie ou d'accident)		
● Organisation et prise en charge du rapatriement		
● Prise en charge des frais d'évacuation sur piste de ski		460 € maximum
● Prise en charge des frais de prolongation de séjour à l'hôtel sur prescription médicale		50 € TTC/nuit (10 nuits maximum)
● Présence d'un proche au chevet de l'enfant en cas d'hospitalisation		50 € TTC/nuit (10 nuits maximum)
● Rapatriement du corps en cas de décès		765 € maximum
● Retour anticipé de l'enfant en cas de décès d'un membre de la famille proche		
● Remboursement à l'étranger, en complément des Caisses d'assurance maladie et/ou des organismes de prévoyance (franchise absolue de 15€) - des frais médicaux - des soins dentaires		6 100 € maximum par enfant et par an 80 € maximum par enfant et par an
● Avance des frais d'hospitalisation à l'étranger		6 100 € maximum par enfant et par an

(1) Par an et par enfant. (2) Inclus dans votre contrat habitation d'Aviva Assurances.